

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 05/12/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, ISRAEL Pascal, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, BOCLET Laure (arrivée à 18h40 au point 4), NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie.

Étaient absents excusés : M LOUCHART André ayant donné procuration à Mme NOEL.

Absents : M. BOULANGER Carol, PAPIN Caroline.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte-rendu
3. Recrutement et rémunération des agents recenseurs
4. Délibérations :
 - ❖ Cession de la propriété sise 2 rue Edison
 - ❖ Avis sur l'enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien à Bouvaincourt-sur-Bresle et Méneslies
 - ❖ Ouvertures dominicales 2026
 - ❖ Décision modificative n°3 du budget communal
 - ❖ Décision modificative n°1 du budget de la Programmation Urbaine
 - ❖ Dépenses d'investissement avant le vote du budget
 - ❖ Fixation du montant du loyer pour le logement 1 rue du Stade
 - ❖ Participation à la complémentaire santé des agents
 - ❖ Éclairage public : suppression de l'arrêt de l'éclairage public la nuit
 - ❖ Dénomination de la voie traversant la place
 - ❖ Demande de subvention exceptionnelle de l'Union Bouliste Feuquiéroise
 - ❖ Modification du temps de travail d'un adjoint technique
5. Divers
 - ❖ Demande de la société INTUIS

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Francis BECQUET** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

2) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. M. CUVIER fait remarquer qu'il a été précisé que l'entretien du chemin rural n°33 serait assuré par l'Association du Vimeu avec laquelle la commune passe une convention.

M. MAVIOU demande que soit mentionné qu'il avait sollicité un ajournement concernant la suppression de l'extinction de l'éclairage public. Mme le maire répond que c'était simplement une information qui serait mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Après avoir apporté ces précisions, le compte rendu est adopté à la majorité par 14 voix « pour » et 2 abstentions (MM. Cuvier et Maviou).

3) RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Mme le maire informe l'assemblée que le recensement de la population 2026 aura lieu du 15 janvier au 14 février. Le montant de la dotation forfaitaire allouée à la commune s'élève à 4 543 €. Le territoire de la commune a été divisée en 6 districts pour 1332 logements, il est donc nécessaire de recruter 6 agents recenseurs.

Il est proposé de les rémunérer par logement du fait que les districts sont inégaux en nombre de logements. Ainsi Mme le maire propose de fixer la rémunération à 5.00 € par logement recensé, puis de rémunérer les demi-journées de formation à 30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte et valide, à l'unanimité, la proposition de rémunération ci-dessus

4) DELIBERATIONS

→ Cession de la propriété sise 2 rue Edison : Mme le maire informe l'assemblée que suite à la décision de vendre la propriété sise 2 rue Edison, cadastrée X12, le bien a été mis en vente chez Me Lhermitte au prix de 4 600 €. Ce dernier a fait part de la proposition de la SCI A. LEROY au prix de 4 500 € net vendeur. L'estimation des domaines s'élève à 5 000 €, sachant que l'habitation est dans un état dégradé, cette valeur ne vaut que pour ordre de grandeur. Mme le maire précise que la superficie de la parcelle est de 230 m², que cette acquisition avait été faite dans le but de créer une réserve pour faciliter l'accès des poids lourds à l'entreprise MAJELUC, mais qu'aucune demande n'a été formulée. Ainsi Mme le maire demande à l'assemblée d'accepter ou pas l'offre de la SCI A. LEROY. Après délibération le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition d'achat de la propriété sise 2 rue Edison, et autorise Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette aliénation.

→ Avis sur l'enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien : Mme le maire expose à l'assemblée qu'une enquête publique est en cours en vue d'exploiter un parc éolien de 3 aérogénérateurs et un poste de livraison à Bouvaincourt-sur-Bresle et Méneslies par la société Ferme éolienne Pierrement. Elle donne diverses informations sur les éoliennes, puis demande à l'assemblée d'émettre un avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité par 15 voix « pour » et 2 abstentions (Mme Platel et M. Cuvier) d'émettre un avis favorable.

→ Ouvertures dominicales 2026 : Mme le maire donne lecture des dates pour les ouvertures dominicales concernant les concessions et garages automobiles pour l'année 2026. Celles-ci auront lieu les 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

→ Décision modificative n°3 : Mme le maire donne lecture des modifications budgétaires à apporter au budget principal 2025 (mouvement de crédits) :

Section Investissement

DEPENSES

➤ Opération 012 « éclairage public »

Compte 21538 : - 5 900 €

➤ Opération 020 « achat de matériel »

Compte 2183 : + 1 100 €

Compte 2184 : + 1 200 €

➤ Opération 026 « voirie »

Compte 212 : + 9 200 €

Compte 2188 : + 20 000 €

Compte 2151 : - 18 000 €

➤ Opération 110 « entretien des bâtiments communaux »

Compte 2132 : + 3 500 €

Compte 2135 : + 6 200 €

➤ Opération 117 « rénovation de la cour de l'école maternelle »

Compte 231 : - 7 000 €

➤ Opération 119 « installations sportives »

Compte 2131 : + 8 900€

➤ Opération 120 « rénovation des vestiaires du gymnase »

Compte 2131 : - 10 000€

RECETTES

Compte 1328 : + 9 200 €

Section de fonctionnement

DEPENSES

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

60611 – Eau et assainissement : + 2 200 €

60612 – électricité/gaz : + 30 000 €

60621 – combustibles : + 800 €

60622 – carburants : - 3 000 €

60632 – petites fournitures : - 6 000 €

60633 – fournitures de voirie : + 9 100 €

6288 – autres services extérieurs : - 3 100 €

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

6411 – personnel titulaire : + 35 000 €

6413 – personnel non titulaire : - 50 000 €

➤ Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

65736212 - subvention de fonctionnement aux budgets annexes : + 15 000 €

RECETTES

➤ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

75888 – autres produits divers : + 30 000 €

Régularisation d'une erreur comptable antérieure à 2002 (opération non budgétaire)

Dépenses

Compte 4541 : 40 981,48 €

Recettes

Compte 1068 : 40 981,48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°3.

➔ Décision modificative n°1 – budget PRU 2025 : Mme le maire donne lecture des modifications

budgétaires à apporter au budget PRU 2025

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 6588 : + 15 000 €

Recettes

Compte 7474 : + 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget PRU.

➔ Dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Mme le maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, mais concernant la section d'investissement une délibération est nécessaire afin d'autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, qui se résument ainsi :

Opération	Crédits votés au BP	Crédits ouverts par DM	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'art. L16123-1 CGCT (en €)
012 Eclairage public				
Compte 21538	171 641		171 641	42 852,50
020 Matériel				
Compte 2156	1 400		1 400	350,00
Compte 2157	2 650		2 650	662,50
Compte 2158	8 191		8 191	2 047,75

Compte 2183	1 200	1 100	2 300	575,00
Compte 2184	7 600	1 200	8 800	2 200,00
Compte 2188	22 680		22 680	5 670,00
026 Voirie				
Compte 212	7 600	9 200	16 800	4 200,00
Compte 2151	155 600	-18 000	137 600	34 400,00
Compte 21532	17 600		17 600	4 400,00
Compte 2156	14 400	-5 900	8 500	2 125,00
Compte 2158	56 000		56 000	14 000,00
Compte 2188	3 750		23 750	5 937,50
		20 000		
024 Véhicules				
Compte 2182	92 536		92 536	23 134,00
110 Entretien des bâtiments communaux				
Compte 2131	0	10 700	10700	2 675,00
Compte 2132	4 600	44 000	48 600	12 150,00
Compte 2135	18 170	6 200	24 370	6 092,50
115 Aménagement de la place J. Jaurès				
Compte 2152	5 000		5 000	1 250,00
Compte 231	30 500	53 954	84 454	21 113,50
119 Installations sportives				
Compte 212	9 350		9 350	2 337,50
Compte 2131	48 000	8 900	46 900	11 725,00
Compte 2188	41 300		41 300	10 325,00
120 Rénovation vestiaires du gymnase				
Compte 2131	87 995	- 10 000	77 995	19 498,75

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité

→ Fixation du montant du loyer pour le logement 1 rue du Stade : Mme le maire rappelle l'arrêt des fonctions de gardiennage de l'agent logé dans l'habitation rue du Stade. Un autre mode de fonctionnement sera mis en place pour le fonctionnement et l'utilisation du gymnase, puis un agent du service technique sera chargé d'effectuer les fermetures du cimetière et des structures. Ainsi il est proposé de mettre en location le logement du gardien situé 1 rue du Stade, et de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition et fixe le loyer mensuel à 600 € hors charges.

→ Participation à la complémentaire « santé » des agents : Mme le maire rappelle la décision, lors de la dernière réunion, de participer à la complémentaire des agents à hauteur de 30 €/ agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026. Suite à sa saisine, le comité social technique a rendu un avis favorable, Mme le maire demande donc à l'assemblée de délibérer afin de fixer la participation. Après en avoir délibéré le conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant de la participation mensuelle fixée à 30 € par agent.

→ Eclairage public suppression de l'arrêt de l'éclairage public la nuit : suite à l'information donnée lors de la dernière séance, un comparatif des consommations a été fait entre les années 2017 / 2021 et 2025 pour voir l'évolution des consommations électriques : Mme le maire donne lecture des consommations avant et après l'extinction de l'éclairage public. Les consommations relatives à l'éclairage public s'élevaient à 358 881 kWh en 2017, puis à 221 853 kwh en 2021. Suite à des changements d'ampoules en leds sur certaines rues, on s'aperçoit que la consommation diminue de plus de 60%. Mme le maire rappelle également que la collectivité s'est engagée en 2025 dans un programme de changement des ampoules en leds, et rappelle que le système de vidéoprotection n'est pas efficace dans le noir, seules certaines caméras fonctionnent. M. Maviou donne lecture du rapport fourni par le lieutenant RIVIERE sur les incivilités commises sur la commune : on constate que les incidents se passent aussi bien le jour que la nuit, que le nombre d'actes de délinquance depuis le début de l'année 2025 jusqu'à fin octobre correspond approximativement à la moyenne d'actes sur les 5 dernières années. M. Maviou tient également à sensibiliser l'assemblée sur les nuisances de l'éclairage public sur la faune, la flore et l'humain. M. Potel explique que lorsque l'éclairage public est éteint, les voleurs sont plus facilement repérés car ils sont obligés d'utiliser des lampes, il fait remarquer également qu'il y a plus de

chutes et d'accidents domestiques sans éclairage. M. ISRAEL constate que le lien entre la lumière et les actes de délinquance la nuit n'est pas vraiment établi selon le rapport de la gendarmerie.

Mme le maire propose donc de passer au vote pour le rétablissement de l'éclairage public la nuit. le conseil municipal décide à la majorité de rétablir l'éclairage public la nuit par 13 voix « pour », 3 voix « contre » (MM. Maviou, Chivot et Becquet) et une abstention (M. Creuset).

→ Dénomination de la voie traversant la place : Mme le maire explique que pour que la voie traversant la place ne soit pas considérée comme une sortie de parking sur les voies côtés pair et impair de la place Jean Jaurès, puis afin de garantir le respect du code de la route, il est nécessaire de la dénommer. Sachant qu'en cas de discontinuité, le nom de la voie change on ne peut la dénommer rue du Stade. En conséquence il est proposé de la dénommer « rue Jean Jaurès ». Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition.

→ Demande de subvention exceptionnelle de l'Union Bouliste Feuquiéroise : Mme le maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle de l'Union bouliste de 1000 €. La commission animation a examiné la demande. Il s'avère que la subvention exceptionnelle de 500€ accordée en 2024 a été versée en mars 2025, l'association a également perçu la subvention annuelle de 600 €, puis une seconde subvention exceptionnelle de 500 € a été versée à tort en juillet. En conséquence la commission propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 €. M. Maviou propose de verser une subvention de 1 000 € comme demandé par le club. Mme le maire précise que l'association tiendra son assemblée générale dans quelques jours, et que le bilan financier de l'année sera communiqué et expliqué. Dans l'attente d'autres explications, Mme le maire propose de passer au vote. Après délibération le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 500€.

→ Modification du temps de travail d'un adjoint technique : Mme le maire explique que suite au départ de la gardienne, il a été proposé à un agent du service technique de prendre en charge la fermeture du cimetière et des structures en semaine ainsi que l'ouverture et la fermeture les week-ends et jours fériés.

Afin de compenser ce travail supplémentaire, il est proposé de passer son poste de 31h25 à 35h/semaine, puis de modifier un peu ses horaires actuels. Mme le maire demande donc à l'assemblée de donner l'accord pour augmenter le temps de travail de l'agent et de le passer de 31h25 à 35h00/semaine. Après en avoir délibéré le conseil valide la proposition modifiant le temps de travail hebdomadaire de 31h25 à 35 heures

En conséquence la décision créant un poste d'adjoint à 10h/semaine pour assurer les ouvertures et fermetures des structures et du cimetière, s'il n'y avait pas de solution en interne, est annulée.

5) DIVERS

✓ Demande de la société INTUIS : Mme le maire fait part de la demande de la Société INTUIS relative à la création d'une nouvelle entrée rue de la République au fond du parking, ce qui nécessiterait la suppression d'une place de stationnement sur la voie, puis la suppression d'une partie de l'aménagement paysager sur une longueur d'environ 6 mètres et mise en place d'enrobés, ces travaux seraient effectués à la charge de la société INTUIS. Mme le maire rappelle que l'assemblée a accepté de céder à la société la parcelle C50 située en face de l'entreprise afin d'y faire un nouveau parking, qu'une modification du PLUi a été faite dans ce sens et que la collectivité s'est engagée à réaliser des aménagements afin de sécuriser la traversée des employés. Elle informe l'assemblée, que lors d'un entretien avec les responsables, elle leur a suggéré d'élargir l'entrée actuelle et de faire un aménagement afin de délimiter l'entrée et la sortie, puis de mettre un « STOP » à la sortie de manière à ce que les employés s'arrêtent avant de s'engager sur la voie publique. M. MAVIOU expose à l'assemblée le schéma du projet de l'entreprise. Mme le maire informe l'assemblée qu'après s'être renseignée, il s'avère que la décision relève de sa seule compétence, et que par conséquent cette décision ne sera pas soumise au vote. Elle informera la société INTUIS de sa décision.

✓ M. CUVIER informe l'assemblée que l'installation des caméras relatives à la seconde tranche se termine.

Il signale qu'un rideau métallique a été installé au local pétanque qui avait déjà fait l'objet de 2 infractions depuis sa rénovation.

Le circulateur au niveau du ballon d'eau chaude de la MARPA a été remplacé. Il signale également un affaissement au niveau de la terrasse d'un logement de la MARPA. La société BTTP a été mandatée pour remédier au désordre.

✓ Mme BARBIER informe l'assemblée de l'installation prochaine du banc rouge dans la zone de loisirs devant les terrains de tennis.

Elle tient à féliciter les agents du service technique pour la réalisation des décorations de Noël et les illuminations.

✓ Mme PLATEL rappelle que le marché de Noël aura lieu les 13 et 14 décembre, elle précise que le rangement de la salle devra être fait le dimanche soir car les écoles occuperont la salle le lundi matin, et sollicite donc l'aide de chacun. Elle rappelle également qu'un concert sera donné dans l'église le vendredi 12 décembre par ARBOLESCO GOSPEL, entrée gratuite.

✓ M. MAVIOU fait part de la demande de l'union bouliste qui sollicite auprès de la société INTUIS l'utilisation du parking de l'entreprise à l'occasion des championnats de Somme les 11 et 12 avril 2026. Toutefois ces derniers demandent que ce prêt soit fait sous la responsabilité de la commune. Mme le maire répond qu'elle délivrera une attestation dans ce sens comme elle l'avait fait cette année. Il informe l'assemblée que les plantations des arbres et arbustes sur la place ont été décalées en janvier. Concernant les problèmes d'infiltration d'eau chez les commerçants en temps de pluie, l'entreprise STPA préconise la pose d'un nez de marche de 1cm au niveau des seuils d'entrée afin que l'eau ne puisse plus pénétrer.

De même il a été constaté qu'une flaque d'eau stagnait en temps de pluie et après, au niveau de la rue Daniel Normand, l'entreprise propose de refaire l'enrobé pour résorber le problème. Enfin un problème d'écoulement des eaux pluviales a été constaté sur la voie entre la pharmacie et la presse, l'entreprise prévoit d'effectuer une reprise des pavés afin d'accentuer la pente pour améliorer l'écoulement des eaux.

✓ Mme le maire fait part des remerciements de la famille BRARD pour le geste de sympathie fait à l'occasion du décès de M. André BRARD.

Elle informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 17 décembre, que les conseillers municipaux sont invités à y participer et demande qu'ils confirment leur présence.

✓ M. BECQUET déplore que la bordure n'ait pas été rabaissée, sur le chemin piétonnier réalisé au niveau de la maison des associations pour sécuriser le déplacement des enfants et l'accès des familles aux écoles.

✓ M. POTEL demande s'il est possible d'insérer dans le bulletin les emplacements internes et externes des défibrillateurs sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,

Mme Maryline HECKMANN

